

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE DÉPÔT-VENTE AUTOMNE-HIVER 2025-2026

#### Préambule

Les présentes conditions générales de dépôt-vente définissent les modalités selon lesquelles *Chic, une deuxième vie* accepte de prendre en dépôt des articles (vêtements, accessoires, bijoux, chaussures) appartenant au déposant/à la déposante, en vue de leur vente dans la boutique sise 62 Avenue Jean Materne à 5100 JAMBES.

# CHAPITRE 1<sup>ER</sup>: MODALITÉS DE DÉPÔT

- Art. 1<sup>er</sup> *Chic, une deuxième vie* privilégie les articles de marques, de qualité, originales et non *vintage* et se réserve en outre le droit de refuser certains articles proposés au dépôt. Seuls les vêtements dont la marque est clairement identifiable (étiquette à l'encolure, dans la couture sur le flanc ou logo sur le vêtement) pourront être déposés.
- Art. 2 *Chic, une deuxième vie* accepte les dépôts d'articles enfant, adolescent, femme et homme, tout article confondu (vêtements, accessoires, chaussures), selon deux options :
  - Option 1 : vous avez 15 articles maximum et dans ce cas la sélection se fait directement lors de notre rendez-vous.

ou

• Option 2 : vous avez entre 16 et 30 articles maximum. Dans ce cas, vous devez préalablement avoir listé vos articles dans le fichier ad hoc téléchargeable sur le site web de *Chic, une deuxième vie*. Le fichier doit être transmis avant votre rendez-vous et la sélection peut se faire directement ou dans les 7 jours ouvrables maximum.

Un ensemble de plusieurs pièces compte comme un seul article.

- Art. 3. Le dépôt se fait **uniquement sur rendez-vous** pris via le site web : www.chicunedeuxiemevie.be/rendezvous.
- Art. 4. Les vêtements doivent être propres, en très bon état (sans tâches, trous ou odeurs), soigneusement pliés et déposés dans un contenant rigide (bac en plastique, boîte en carton solide...). Les sacs en plastique ou en tissu ne seront pas acceptés.

Les chaussures doivent être propres, sans traces d'usure excessive, et idéalement par paire attachée ou dans une boîte. Les sacs à mains doivent être vides et en bon état.

- Art. 5. *Chic, une deuxième vie* procède au référencement de chaque article dans une base de données propre. Chaque article y est décrit de façon succincte et une référence ainsi qu'un code barre lui sont attribués.
- Art. 6. Les articles laissés en dépôt et sélectionnés sont mis en rayon dès leur étiquetage.

# CHAPITRE 2 : DURÉE DU DÉPÔT

- Art. 7 La durée du dépôt des articles est de 3 mois et est fonction de la date de mise en rayon des articles.
- Art. 8. Les articles mis en dépôt ne peuvent être retirés de la vente à la demande du déposant/de la déposante avant la clôture du dépôt.

# **CHAPITRE 3: DÉTERMINATION DU PRIX DES ARTICLES**

- Art. 9. Le prix de vente des articles confiés en dépôt-vente est déterminé par *Chic, une deuxième vie* en fonction du prix du marché, de la marque, de la collection, des tendances et de la qualité des matières.
  - Une proposition de prix sera envoyée par e-mail dans un délai de 10 jours suivant le dépôt. Le déposant/la déposante dispose de 48 heures pour marquer un éventuel désaccord sur la fixation d'un prix. A défaut de réaction, la proposition sera considérée comme validée et les articles étiquetés.
- Art. 10. Moyennant l'accord du déposant/de la déposant, **Chic, une deuxième vie** pourra décider d'une baisse de prix.

# CHAPITRE 4 : GAINS DU DÉPOSANT/DE LA DÉPOSANTE

- Art. 11. Pour les articles vendus au terme de la durée du dépôt, le déposant/la déposante reçoit 40% du prix de vente TVAC par virement (50% s'il choisit un bon d'achat à valoir dans l'année chez *Chic, une deuxième vie*).
- Art. 12. Le déposant/la déposante qui n'a aucun invendu, reçoit sa rémunération par virement bancaire endéans les 15 jours qui suivent l'envoi de l'email récapitulatif (dès son passage en boutique si il/elle opte pour les 50% via bon d'achat).

En cas d'invendus, la rémunération est envoyée par virement bancaire endéans les 15 jours qui suivent l'enlèvement des articles non vendus (ou dès son passage si il/elle opte pour les 50% via bon d'achat).

### CHAPITRE 5 : MODALITÉS DE RETRAIT

- Art. 13. Le déposant/la déposante s'engage à ne pas réclamer les articles déposés avant la fin de la période de dépôt, cf. Art. 8.
- Art. 14. Le déposant/ la déposante s'engage à venir récupérer les articles **non sélectionnés** ainsi que leur contenant **dans les 15 jours** qui suivent la notification de la sélection évoquée à l'article 3 alinéa 2 des présentes conditions. Passé ce délai, ils deviennent la propriété de *Chic, une deuxième vie.*
- Art. 15. Le déposant/la déposante s'engage à venir récupérer les articles **invendus dans les 15 jours** à compter de la fin du contrat de dépôt-vente pour récupérer les articles invendus. Passé ce délai, ils deviennent la propriété de *Chic, une deuxième vie*.

# CHAPITRE 6 : RESPONSABILITÉ DES PARTIES

- Art. 16. Le déposant/la déposante est majeur/majeure et certifie être propriétaire des articles déposés. Il/elle garantit qu'ils ne sont pas contrefaits.
- Art. 17. *Chic, une deuxième vie* s'engage à prendre soin des articles déposés. Toutefois, la boutique ne peut être tenue responsable en cas de vol ou dégradation partielle ou totale des articles déposés (que celle-ci soit consécutive à du vandalisme, à un incendie, aux dégâts des eaux ou tout autre incident, quel qu'en soit l'origine.).

### CHAPITRE 7: DONNÉES PERSONNELLES

Art. 18. Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données. Il peut exercer ce droit à tout moment en envoyant une demande par e-mail à <a href="mailto:charlotte@chicunedeuxiemevie.be">charlotte@chicunedeuxiemevie.be</a> ou par courrier à Chic, une deuxième vie, avenue du Bourgmestre Jean Materne, 62 à 5100 Jambes.

La suppression des données sera effectuée dans un délai raisonnable, sauf si leur conservation est nécessaire pour des obligations légales ou comptables.

# FORMULAIRE D'ACCORD DU DÉPOSANT/DE LA DÉPOSANTE

En signant ce document, le déposant/la déposante reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de dépôt-vente (articles 1<sup>er</sup> à 18) et les accepte sans réserve.

| Prénom :                                  | NOM:                        |     |     |
|---|-----------------------------|-----|-----|
| Adresse postale complète :                |                             |     |     |
| Numéro de GSM :                           |                             |     |     |
| Adresse e-mail :                          |                             |     |     |
| Numéro de compte (IBAN) :                 |                             |     |     |
| Marque son accord pour être informé.e des | actualités de la boutique : | OUI | NON |
| Date :                                    | Signature :                 |     |     |

Pour toute question ou information complémentaire concernant le dépôt-vente, n'hésitez pas à me contacter par mail : <a href="mailto:charlotte@chicunedeuxiemevie.be">charlotte@chicunedeuxiemevie.be</a> et veillant à me laisser un numéro où vous joindre.